



VILLE DE XERTIGNY

BUDGET GENERAL 2026 - NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

I/ Le Cadre Général du Budget

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une Présentation Brève et Synthétique retraçant les informations essentielles soit jointe au Budget Primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année N. Il respecte l'ensemble des principes budgétaires, à savoir l'annualité, l'universalité, l'unité, l'équilibre et l'antériorité. Il doit être voté par l'Assemblée Délibérante avant le 15 Avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 Avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} Janvier au 31 Décembre de l'année civile. En raison du contexte électoral et faisant suite aux préconisations de l'Association des Maires des Vosges, le Budget 2026 a été délibéré le 19 Février 2026 par le Conseil Municipal de Xertigny. Cette note a également fait l'objet d'une présentation aux membres du Conseil Municipal. Ce budget a été réalisé sur les bases du travail du Maire, Adjoints, Conseillers Délégués avec les services communaux (administratifs et techniques), complétées par la Commission Finances qui a réuni l'ensemble des élus municipaux le Mercredi 4 Février. Il s'agit avant tout de proposer un Budget dit Technique afin de débiter le nouveau mandat sur des bases habituelles en matière de Fonctionnement et d'Investissement avec les données déjà accessibles ou imaginées pour les communes.

Il a ainsi été établi sur la base :

- d'une année sur fond d'annonces gouvernementales avec des hausses annoncées sur plusieurs volets (notamment 3% de CNRACL dans le Chapitre 012 à prévoir : soit un total sur 3 ans de 45 000 € estimés pour la collectivité) et de baisses envisagées des dotations d'Etat,
- d'un partenariat privilégié avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal, via certains mécanismes qui sont détaillés tout au long de cette note, en plus des animations et projets directement déployés par l'intercommunalité à Xertigny ;
- de la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en consolidant et en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et des équipements structurants existants ;
- de la volonté de mener à terme les projets d'investissement déjà engagés par la précédente Municipalité et de la recherche permanente de subventions auprès de l'Etat, du Département, de la Région et d'autres organismes publics ou privés pour l'accompagnement des projets ; à noter qu'une grande majorité de financeurs a déjà acté une baisse des montants de leurs dispositifs respectifs du fait des annonces gouvernementales.
- de laisser certaines marges de manœuvre à la nouvelle équipe municipale avec des réserves en Fonctionnement et des Opérations Diverses en Investissement avec des montants prédéfinis mais globaux.

Le Budget Primitif 2026 de la Commune de Xertigny s'équilibre à 4 228 935,00 € pour la section de fonctionnement et 7 098 442,00 € en investissement, soit un total de 11 327 377,00 € (soit une hausse de 7,50 % par rapport à 2025).

II. Récapitulatif de l'Affectation des Résultats 2025

A la lecture des résultats du Compte Financier Unique 2025 : les dépenses déjà engagées (Restes à Réaliser) s'élèvent à 1 100 660,00 € et les recettes déjà engagées (Restes à Réaliser) à 752 400,00 €, soit un solde à couvrir de – 348 260,00 €. L'excédent d'investissement sera reporté à la section d'investissement, soit 1 289 374,84 € et l'excédent de fonctionnement est reporté à la section de fonctionnement, soit 1 497 296,03 €.

III. La Section de Fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

A/ Les Principales Dépenses et Recettes de la Section de Fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Dépenses à Caractère Général	1 179 950,00 €	Recettes des Services du Domaine	377 700,97 €
Dépenses de Personnel	1 258 600,00 €	Impôts et Taxes + Fiscalité Locale	764 955,00 €
Autres Dépenses de Gestion Courante	251 855,00 €	Dotations, Subventions et Participations	1 398 383,00 €
Dépenses Financières	51 480,00 €	Autres Recettes de Gestion Courante	180 600,00 €
(Intérêts des Emprunts)		Dotations aux Amortissements	0,00 €
Charges Exceptionnelles	200,00 €	Atténuation de Charges	10 000,00 €
(Bourses et Prix, Secours et Dots)		Produits Spécifiques	0,00 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 742 085,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 731 638,97 €
Dotations, Amortissements et Stocks	46 850,00 €	Travaux en Régie	0,00 €
Virement à la Section d'Investissement (Capacité d'Autofinancement)	1 440 000,00 €	Excédent N+1 Reporté	1 497 296,03 €
TOTAL DEPENSES ORDRES	1 486 850,00 €	TOTAL RECETTES ORDRES	1 497 296,03 €
TOTAL DEPENSES (REELLES + ORDRE)	4 228 935,00 €	TOTAL RECETTES (REELLES + ORDRE)	4 228 935,00 €



A noter que la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57 met fin aux dépenses imprévues, toutefois, en fonction des délégations du Conseil Municipal, le Maire peut être autorisé à procéder à des mouvements de crédits de Chapitre à Chapitre (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

B/ Détail des Dépenses de Fonctionnement

Tout comme les Recettes de Fonctionnement, on retrouve plusieurs Chapitres.

1) Le Chapitre 011, relatif aux Charges à Caractère Général

Les dépenses de fonctionnement sont constituées notamment par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les assurances obligatoires, les prestations de services effectuées, les taxes sur le patrimoine, les fournitures et sorties scolaires, etc... Elles s'élèvent, pour 2025, à un montant de 1 179 950,00 € (soit une baisse de 5,42% par rapport à 2025).

Dans ce Chapitre, ont été pris en compte pour 2026 :

- **le maintien de provisions importantes en matière de dépenses énergétiques, du fait de l'incertitude autour du prix du KW :**
 - ➔ la collectivité comprend aujourd'hui plus d'une vingtaine de bâtiments communaux, dont une dizaine sont utilisés au quotidien par et pour les services communaux et/ou mises à disposition ; pour 2025, seuls 2 bâtiments communaux disposent encore d'un chauffage au fuel (les 2 anciennes écoles des hameaux).
 - ➔ la collectivité a adhéré au groupement de commandes du Grand Nancy quant à l'électricité et au gaz, des changements de tarifs (baisses pour l'électricité et le gaz, avec toutefois de nouvelles taxes) sont annoncés sans toutefois connaître leur ampleur.
- **les charges du bâtiment de la Maison de Santé :** depuis le 1^{er} Janvier 2024, la collectivité prend à charge l'ensemble des charges directement liées au bâtiment (électricité, eau, entretien courant du bâtiment) avec une refacturation au prorata de l'occupation réelle prévue en recettes (avec avances sur charges et régularisation en début d'année N+1).
- **une hausse des dépenses sur article 614 « Charges Locatives et de Copropriété »** liées à la gestion de la copropriété rue Demangel avec Epinal Habitat et la hausse annoncée des charges d'assurance.
- **la hausse des dépenses à l'article 6168 « Autres Primes d'Assurance », liées aux hausses subies d'assurances :** ce constat est le même partout en France avec, même pour certaines collectivités, des situations telles qu'elles se retrouvent sans assureur, ce qui les contraint à devoir s'autoassurer pour certains risques. La collectivité dispose de 6 marchés d'assurance (Responsabilité Civile, Protection Fonctionnelle, Dommages aux Biens, Parc Automobile, Cyber-Risques et Personnel), dont les cotisations augmentent chaque année, et notamment pour le Personnel du fait du contrat de groupe souscrit à travers le Centre de Gestion des Vosges et des chiffres de l'ensemble des collectivités adhérentes.
- **les dépenses liées à l'organisation de manifestations prévues par la Municipalité et la Commission Animations** (telles que le Festival Musik Fabrik, les Marchés Nocturnes, les Cinémas en Plein Air, etc...) avec les dépenses correspondantes (622 – Rémunérations d'Intermédiaires et Honoraires et 623 - Publicités, Publications et Relations Publiques).
- **la hausse de certains articles en fonctionnement** du fait de la demande de la Trésorerie d'imputer certaines dépenses dans cette section : c'est le cas pour la voirie (article 615231 « Voiries ») où par exemple la réfection simple des enrobés n'est plus considérée comme de l'investissement ; c'était le cas également pour la réfection complète des peintures de l'Eglise St Walburge (article 615221 dit Bâtiments Collectifs) ; une provision de hausse de dépenses à certains articles est donc à prévoir pour prévenir ces demandes ➔ **à noter que ces nouvelles règles comptables viennent forcément impacter la hausse des dépenses prévues sur le Budget de Fonctionnement par rapport aux autres années.**
- **les hausses liées aux impôts fonciers de la collectivité**, du fait de la hausse des bases et de la récente acquisition de bâtiments.
- **une provision de 100 000,00 €** a été inscrite à l'article 618 dit Divers en vue de constituer une réserve en Fonctionnement dans le cas où la collectivité rencontrerait des aléas en cours d'année et/ou permettre à la nouvelle équipe de proposer de nouveaux projets en la matière.

Concernant les dépenses liées à la forêt, un point financier a été fait en amont avec notre Agent Forestier ; elles sont inscrites aux articles 61524 dit « Bois et Forêts », 6156 « Maintenance » et 6282 « Frais de Gardiennage » qui correspondent aux dépenses liées à l'exploitation annuelle et aux affouages, à l'assistance à maîtrise d'ouvrage proposée par l'ONF et à des frais de gardiennage et gestion liées aux potentielles ventes de coupes de bois.

A noter également que la Trésorerie modifie certaines années l'imputation de certaines dépenses. C'est le cas par exemple de l'article 6156 « Maintenance », qui récupère certaines dépenses de l'article 611 « Contrats de Prestations de Service » (jeux d'équilibre entre les articles), ou encore de l'article 6288 « A La Collectivité de Rattachement » qui récupère certaines imputations d'autres articles.

2) Le Chapitre 012 relatif aux Dépenses de Personnel et Frais Assimilés

Il s'agit des traitements, salaires, indemnités et charges du personnel communal, qui représentent moins de la moitié des dépenses réelles de fonctionnement de la commune (45,90 %), soit 1 258 600,00 pour 2026.

Outre, l'annonce gouvernementale d'augmentation depuis 2025 de 3% de la CNRACL pendant 3 ans (estimées à environ 15 000 € par an, soit un total de 45 000 € sur la période), à noter pour 2026 :

- confirmation d'une 4^{ème} Classe depuis Septembre 2024 avec la nécessité de réorganiser le Pôle ATSEM-Entretien-Périscolaire avec des embauches et le versement d'heures complémentaires mensuelles pour certains agents ;
- recrutement d'un vacataire pour renforcer l'équipe de déneigement / plus d'épisodes neigeux par rapport à 2025 donc hausse de la mobilisation des agents techniques ;
- difficultés à se projeter pour les agents en retraite à venir du fait de la suspension ou non de la réforme des retraites (Nathalie jusqu'en Décembre 2026 ou Mars 2027 / Georget jusqu'en Septembre ou Décembre 2026 avec doublon potentiel sur 1 ou 2 mois)
- saisonnier sur 7 mois ;
- 6 jobs d'été chaque année ;



- recrutement à venir de deux nouveaux agents techniques pour compléter l'équipe actuelle.

A noter qu'en application des dispositions de la Fonction Publique Territoriale, **des revalorisations d'indices et/ou d'avancement d'échelons** suivant les catégories et grades des agents titulaires sont également appliquées au cours de l'année.

Au 19 Février 2026, la Commune de Xertigny compte **34 Salariés, dont 27 Agents Titulaires ou Stagiaires de la Fonction Publique Territoriale** pour un équivalent 29 temps plein. **La moyenne d'âge est située autour de 46 ans** (18 agents sont âgés de 50 ans ou plus / 16 agents sont âgés de moins de 50 ans).

3) Le Chapitre 065 relatif aux Autres Charges de Gestion Courante

On y retrouve notamment les indemnités des élus (Maire, Adjoints et Conseillers Délégués) sur la base des taux délibérés par le Conseil Municipal et les cotisations de retraite sollicitées ou non par ces derniers à travers le FONPEL. La Loi n° 2025-1249 du 22 Décembre 2025 portant Création d'un Statut de l'Elu Local procède à la revalorisation du régime indemnitaire des élus locaux des communes de moins de 20 000 habitants, d'où une légère augmentation des articles 65311, 65313 et 65314.

On retrouve la **participation aux Syndicats et Associations dont fait partie la Commune de Xertigny**. Il est à noter, pour 2026, un maintien du montant global par rapport à 2025, et notamment une participation pour le SISS estimée à hauteur de 56 859 €. Pour rappel, le SISS regroupe les communes de Charmois l'Orgueilleux, Dounoux, Hadol, Uriménil, Uzemain et Xertigny, dont les enfants fréquentent le Collège Camille Claudel de Xertigny. Les participations sont réparties ainsi : 50% sont pris en charge par la Commune de Xertigny au titre de l'utilisation par ses associations de l'équipement et les 50% autres répartis entre toutes les communes (dont Xertigny) par rapport au nombre d'élèves scolarisés et au potentiel fiscal.

ORGANISMES	COTISATION ESTIMEE 2026
Association des Communes Forestières	671 €
Association pour la Défense, le Maintien et l'Amélioration de la Maternité de Remiremont (ADEMAT)	20 €
Association des Maires Ruraux des Vosges (AMRV)	135 €
Association des Maires des Vosges (AMV)	657 €
Association des Petites Villes de France	320 €
Association de Contrat du Pays de la Vôge (Portage de Repas)	1 598 €
CAUE des Vosges	265 €
Conseil National des Villes et Villages Fleuris	175 €
Fondation du Patrimoine	200 €
Syndicat Mixte pour l'Informatisation des Communes (SMIC)	1 568 €
Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Xertigny (SISS)	56 859 €
US Memory Grand Est	10 €
TOTAL DES PARTICIPATIONS	62 478 €

A noter pour 2026 également, une baisse du montant de l'article 65748 dit « Subvention de Fonctionnement aux Personnes de Droit Privé » du fait de l'inscription en 2025 de la subvention pour la Classe de Mer de l'Ecole Primaire (environ 30 000 € sur cet article). Il est imaginé un maintien des montants de subventions aux associations, qui sera à définir par la prochaine équipe municipale, sur la base des dossiers de demandes des associations communales.

On y retrouve par ailleurs le versement annuel de la **subvention attribuée au CCAS** à hauteur de **16 000 € (même somme que 2025)** afin de financer les actions entreprises par ce dernier, composé pour rappel, pour moitié d'élus municipaux et autre moitié de personnes qualifiées.

4) Les Chapitres 66 et 67 relatifs aux Charges Financières et Spécifiques

Le tout à hauteur de **51 480 €**, qui comprend notamment les titres annulés et les intérêts des emprunts. Elles sont en hausse par rapport à 2025 du fait du nouvel emprunt souscrit fin d'année dernière.

5) Les Comptes 023 et 042 relatifs aux Opérations d'Ordre

Ils sont constitués du **Virement à la Section d'Investissement** à hauteur de 1 440 000,00 € (en hausse de 37% par rapport à 2025) et par les **Dotations d'Amortissement** de la collectivité à hauteur de 46 850,00 €.

C/ Détail des Recettes de Fonctionnement

1) Le Chapitre 70, relatif aux Produits des Services du Domaine

On y retrouve les **prestations payantes fournies à la Population** (recettes encaissées dans le cadre de la garderie et cantine périscolaire, location du patrimoine (appartements et cellules commerciales), redevance de la carrière, concessions cimetières, régies et actions diverses (photocopies, CMJ, Musik Fabrik), mise à disposition de personnel, recettes des bois et affouages, etc...).

Ces dernières sont estimées à **377 700,97 € pour 2026**. Une baisse de 8,02% est envisagée afin de rester prudents, notamment concernant les coupes de bois qui sont annoncées par notre Agent Forestier comme incertaines (suite à la fermeture de la scierie La Docelloise et le redressement judiciaire d'une autre scierie d'Alsace) et les taxes d'affouages dans le cas où les montants au stère seraient maintenus au même prix pour 2026-2027.

Les recettes annuelles sont globalement reprogrammées de la même manière que sur le Budget 2025, tout ajustant au mieux suivant les résultats des deux précédents exercices.

Suite à la proposition en Mai 2025 de verser des indemnités forfaitaires qui passent sur le Chapitre 011 aux Sociétés de Chasse pour les travaux effectués en forêt communale, le montant initial des locations de droit de chasse peut à nouveau être imaginé en recettes (12 000 €).

Le 70848 et ses 18 000 € correspondent au remboursement de frais de personnel par le SISS de Xertigny. Les 70846 et 70876 au remboursement par la CAE des transferts de compétence et la poursuite de certaines missions par la Commune (dans les Stades, Médiathèque et Base de Loisirs des Woodies), mais également les remboursements du transport scolaire pour lequel la collectivité assure la fonction d'AOT 2 (Autorité Organisatrice du Transport de Second Rang) et met à disposition du personnel pour assurer un des 3 transports du territoire.

2) Le Chapitre 73, relatif aux Impôts et Taxes

TYPE	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Contributions Directes (TH, TFB et TFNB)	612 225,00 €	666 936,00 €	685 305,00 €	689 854,00 €	690 000,00 €
Attribution de Compensation	634 702,00 €	625 324,00 €	625 061,50 €	621 872,00 €	615 000,00 €
Dotation de Solidarité Communautaire	1 717,32 €	3 431,75 €	3 474,54 €	3 486,90 €	0,00 €
FNGIR	96 210,00 €	96 210,00 €	96 210,00 €	96 210,00 €	96 210,00 €
Fonds de Péréquation	42 125,00 €	41 126,00 €	40 081,00 €	37 430,00 €	18 745,00 €
Fonds Départemental des Droits de Mutation	55 805,95 €	45 886,72 €	42 287,13 €	38 410,80 €	35 000,00 €
Droits de Place	900,00 €	630,00 €	230,00 €	150,00 €	150,00 €
TOTAUX DOTATIONS	1 443 685,27 €	1 479 544,47 €	1 492 649,17 €	1 487 413,70 €	1 455 105,00 €

Il est à noter qu'au 19 Février, date de vote du Budget Primitif 2026, la Commune de Xertigny n'a pas encore reçu les prévisions de dotations et produits de fiscalité définies par l'Etat. Les sommes indiquées le sont donc à titre prévisionnel, en restant d'autant plus prudent au vu des dernières annonces de l'Etat de contribution de l'ensemble des collectivités territoriales au déficit national public.

Tout d'abord, on retrouve les Contributions Directes (Taxe sur le Foncier Bâti - TFB, Taxe sur le Foncier Non-Bâti - TFNB et Taxe d'Habitation - TH).

Pour rappel, les taux des deux Taxes (TFB et TFNB) n'ont pas été augmentés sur la commune depuis près de 25 ans. Le taux de TFB a même fait l'objet d'une diminution de 5% en 2018, dans un effort commun de participation au projet de Revitalisation Globale de Xertigny et ainsi renforcer l'attractivité pour les entreprises et habitants.

Comme annoncé précédemment, sur décision de l'Etat, la Taxe d'Habitation (TH) ne s'applique plus qu'aux résidences secondaires, aux locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et, sur délibération, aux logements vacants depuis plus de deux ans.

ANNEES	Taxe d'Habitation (TH)	Taxe Foncier Bâti (TFB)	Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	Montant Réel ou Attendu
2021	9,23%	[16,36% + 25,65 % correspondant Taux Départemental, en compensation de la perte de la Taxe d'Habitation] 42,01%	18,29%	588 332,00 €
2022	9,23%	42,01%	18,29%	612 225,00 €
2023	9,23%	42,01%	18,29%	665 834,00 €
2024	9,23%	42,01%	18,29%	685 305,00 €
2025	9,23%	42,01%	18,29%	689 854,00 €
2026	9,23%	42,01%	18,29%	690 000,00 €

En 2026, les élus municipaux ont une nouvelle fois décidé, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux des Taxes Foncières. Les administrés subiront toutefois l'augmentation annuelle et nationale des bases nationales fixée à 0,80% en 2026.

L'Attribution de Compensation a pour objet de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources et de charges opérés entre un EPCI et ses communes membres lorsque cet établissement opte pour le régime de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Il s'agit donc de la somme qui est reversée chaque année par la CAE à la Commune de Xertigny, fonction des différents transferts de ressources et charges qui ont été opérés depuis de nombreuses années.

Pour rappel, sur ce mandat, les dernières évolutions de notre Attribution de Compensation ont été :

- une baisse de 79 032 €, observée sur le CA 2019, du fait du transfert à la CAE de la compétence « Contribution au Budget du SDIS » ;
- une baisse de 39 145 €, observée sur le CA 2020, du fait du transfert à la CAE de la compétence « Stades de Football » ;
- une baisse de 43 472 €, du fait du transfert de la Médiathèque de Xertigny au 1^{er} Janvier 2022 ;
- une baisse de 3 267,40 €, du fait du transfert du plan d'eau de la Base de Loisirs des Woodies au 1^{er} Juillet 2023 ;
- une baisse de 8 552 € (soit 4,25 €/habitant) au titre du transfert des eaux pluviales urbaines à la CAE en application de la Loi NOTRE ;
- une baisse à hauteur de 3,50 € / habitant pour l'adhésion au service d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage de la CAE (AMO, Passation de Marchés et Aide à la Recherche de Subvention)
- une baisse inconnue à la rédaction de ce Budget 2026 de la refacturation pour l'instruction des demandes d'urbanisme de l'année N-1.

Au sein du Chapitre 73, on retrouve également :

- le **FNGIR** (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources Communales et Intercommunales, qui permet de compenser les conséquences financières de la perte de la taxe professionnelle en 2010), qui reste inchangé depuis 2010 à hauteur de 96 210 €.
- la **Dotation de Solidarité Communautaire**, qui n'a pas été provisionné cette année car encore totalement inconnue à ce jour.
- le **Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales et le Fonds Départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux**, provisionnés à hauteur de 53 745 € (avec la prévision d'une baisse de 23% par rapport à 2025).

Ces montants restent des prévisions, aussi il convient d'être prudents sur ces derniers, l'Etat pouvant encore les revoir à la baisse.

3) Le Chapitre 74, relatif aux Dotations, Subventions et Participations de l'Etat

N'ayant pas encore reçu de notification des dotations pour cette année, nous sommes restés prudents sur les sommes à inscrire en 2026.

TYPE / MONTANTS	CA 2022	CA 2023	CA 2024	CA 2025	BP 2026
Dotation Forfaitaire	243 383,00 €	243 135,00 €	241 805,00 €	238 337,00 €	238 000,00 €
DSR - Fraction Bourg-Centre	202 399,00 €	229 377,00 €	248 949,00 €	298 506,00 €	290 000,00 €
Dotation Nationale de Péréquation	7 222,00 €	8 666,00 €	10 339,00 €	12 479,00 €	12 000,00 €
Dotation aux Elus Locaux (Assurance)		333,00 €	333,00 €	333,00 €	333,00 €
DCRTP	48 311,00 €	48 311,00 €	47 290,00 €	29 094,00 €	29 000,00 €
Etat - Compensation Exo TF	82 108,00 €	88 394,00 €	93 003,00 €	95 466,00 €	95 400,00 €
SOUS-TOTAL DOTATIONS	583 423,00 €	618 216,00 €	641 719,00 €	674 215,00 €	664 733,00 €
FCTVA	2 062,12 €	3 630,37 €	5 025,30 €	18 110,57 €	0,00 €
Autres Collectivités (ULIS, MF, Elections et SDIS)	17 208,70 €	12 392,00 €	8 897,96 €	6 893,44 €	5 500,00 €
Autres (Participations Etat)	44 604,09 €	47 048,72 €	46 808,70 €	29 681,88 €	23 000,00 €
Dotation de Recensement / CNI		9 000,00 €	19 096,00 €	17 014,00 €	15 000,00 €
SOUS-TOTAL PARTICIPATIONS	63 874,91 €	72 071,09 €	79 827,96 €	71 699,89 €	43 500,00 €

Le **FCTVA** (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) correspond aux remboursements de TVA par l'Etat pour certaines dépenses de fonctionnement (dépenses d'entretien de voirie et bâtiments réalisés par les entreprises). L'Etat a annoncé sa disparition sur la Section de Fonctionnement dès 2026, ce qui entrainera nécessairement moins de recettes à percevoir par les collectivités.

Les lignes **Dotation de Recensement/CNI** font apparaître les sommes perçues par la collectivité au titre de certaines missions effectuées pour le compte de l'Etat.

A noter pour 2025, la dotation exceptionnelle pour le Recensement 2025 à hauteur de 4 817 €, qui a été répartie parmi les Agents Recenseurs recrutés. La dotation des CNI-Passeports reste stable avec la somme de 17 014 € perçus en 2025 (cette dernière permet de financer en partie le poste de l'agent recruté à cet effet).

La ligne **Autres Participations d'Etat (article 74718)** correspond aux remboursements de certains postes au sein de la collectivité, et notamment le poste de Chef de Projet Petites Villes de Demain, pris en charge à hauteur de 75% pour 2026. Il devrait en être de même pour 2027 suite à des annonces faites par la Préfecture des Vosges.

4) Le Chapitre 75 relatif aux Autres Produits et Gestion Courante

On y retrouve le **revenu des immeubles de la collectivité** (location des salles, cellules commerciales, appartements, Maison de Santé ou encore de la Base de Loisirs des Woodies).

A noter pour 2026, des recettes qui devraient rester similaires au CFU 2025 :

- o du fait de la location quasiment complète des bureaux de la Maison de Santé (il ne reste plus que le bureau d'un potentiel Médecin Généraliste qui reste vacant, la Maison France Services et la nouvelle Podologue ayant rejoint l'entité depuis Septembre 2024) ;
- o d'une saison touristique que nous espérons meilleure avec des conditions climatiques différentes de 2024 et 2025 et une aide évoquée par la CAE et Epinal Tourisme sur la communication autour des Woodies ;
- o des locations de salles qui devraient rester similaires, avec toutefois la nécessité de rester prudents par rapport à ce volet du fait d'une décision de la commission de suspendre pour le moment les locations extérieures de la Salle Polyvalente.

5) Le Chapitre 013, relatif aux Atténuations de Charge

Il s'agit des remboursements sur les rémunérations du personnel effectués par les organismes sociaux, notamment le remboursement des IJ (Indemnités Journalières). Une provision de 10 000 € est prévue chaque année, mais le résultat dépend des absences et remboursements ou non de cette dernière par notre assurance (franchise de 30 jours).

6) Le Chapitre 002 relatif à l'Excédent de Fonctionnement Reporté

Il correspond au résultat net de fonctionnement de l'année N-1. Il contribue au financement de l'investissement à travers le virement de la Section de Fonctionnement à la Section d'Investissement. Il est de 1 497 296,03 € pour 2026, soit en augmentation de 34% par rapport à 2025, mais similaire à l'excédent de 2024 et exercices antérieurs.

IV. La Section d'Investissement

A/ Vue d'Ensemble de la Section

Le Budget d'Investissement prépare l'avenir de la collectivité avec des dépenses et des recettes liées à la création, réhabilitation, consolidation ou encore mise aux normes des bâtiments de la commune, mais également en matière de voirie, projets touristiques, culturels, sportifs ou encore forestiers. A noter que, comme pour la section de fonctionnement, la mise en œuvre de la nouvelle nomenclature comptable M57 met fin depuis le 1^{er} Janvier 2023 aux dépenses imprévues.

Le Budget d'Investissement 2026 s'équilibre à **7 098 442,00 €** et se présente de la manière suivante :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Déficits Antérieurs Reportés	0,00 €	Excédent de Fonctionnement Capitalisé	1 289 374,84 €
Opérations (Nouvelles)	4 192 263,00 €	Subventions (Nouvelles)	1 899 780,00 €
Opérations (Restes à Réaliser)	990 660,00 €	Subventions (Restes à Réaliser)	678 100,00 €
Fonds de Concours SDEV (Divers Travaux dont Requalification)	337 000,00 €	Dotations et Fonds Propres (FCTVA)	318 780,16 €
Fonds de Concours CAE (EPU 25% + Stades + Aide à la Pierre)	164 395,00 €	Fonds de Concours CAE (Médiathèque)	74 300,00 €
Remboursement d'Emprunts et Cautionnement	115 080,00 €	Emprunt et Dépôts	250 300,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES	5 799 398,00 €	TOTAL DES RECETTES REELLES	4 510 635,00 €
Opérations d'Ordre	27 074,00 €	Opération Patrimoniales et de Transfert	71 924,00 €
Opérations de Comptes de Tiers CAE (T3 Requalification)	1 271 970,00 €	Virement de la Section de Fonctionnement	1 440 000,00 €
		Opérations de Comptes de Tiers CAE (T3 Requalification)	1 075 883,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 299 044,00 €	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	2 587 807,00 €
TOTAL DES DEPENSES	7 098 442,00 €	TOTAL DES RECETTES	7 098 442,00 €

B/ Détail des Dépenses d'Investissement

Au-delà des dépenses hors opérations, que sont les remboursements d'emprunt (114 080 € en légère hausse pour 2026 du fait de la contraction imaginée d'un nouvel emprunt), s'ajoutent des opérations dites d'ordre à hauteur de 25 074,00 €.

On retrouve également, pour 2026 :

- le versement de Subventions d'Equiperment à hauteur d'une enveloppe globale de 4 000 €, en application de la Délibération n°16-25 du 3 Avril 2026 et de deux Dispositifs d'Aides relatifs à l'Amélioration de l'Habitat et de la Lutte contre la Vacance, en lien avec la Communauté d'Agglomération d'Epinal.
- le versement de Fonds de Concours pour le SDEV pour le financement des travaux d'enfouissement des réseaux secs des opérations relatives à la Requalification du Centre-Ville, du changement en Leds de certains luminaires et des luminaires à déployer sur le nouveau Lotissement Impasse du Pré Leveau à hauteur de 337 000 €.
- le versement de Fonds de Concours pour la CAE pour les travaux réalisés ou à venir sur 2026 sur les deux Stades de Football et le reversement des 25% de participation aux frais de réfection des eaux pluviales, en application du règlement intercommunal, dans le cadre des travaux de Requalification du Centre-Ville ; le tout à hauteur de 160 395 €.

Concernant les projets principaux déjà débutés qui se sont achevés en 2025 ou en cours de finalisation sur début 2026, dont les opérations comportaient des Restes à Réaliser (sommes engagées, mais pas encore facturées par le maître d'œuvre) :

- le Programme de Voirie 2025 comprenant des restes à réaliser par l'entreprise sélectionnée au Printemps et 50 000 € de chemin piétonnier qui mènera de la Place Dupré au Groupe Scolaire.
- la Viabilisation d'un nouveau Lotissement Rue du Pré Leveau, en appui sur le Bailleur Social Vosgelis qui devrait réaliser sur 2026 les futurs logements accessibles (4 T3 et 2 T4), la commune a lancé en 2024 les travaux de réseaux et routiers qui devraient se compléter cette année par les travaux des autres concessionnaires dont Losange et le SDEV.
- 61 000 € pour finaliser les opérations d'acquisition et de projet avec l'EPFGE concernant le Bâti Ancien Dégradé en Centre-Ville, notamment dans les Rues du Général Leclerc et Demangel.
- les dernières factures des projets relatifs à la Requalification du Centre-Ville – Tranche 2, les travaux de Réfection Globale de la Signalétique Locale, ceux relatifs à la Réfection de l'Eglise Notre Dame de la Nativité de Rasey et la Végétalisation de la Cour de l'Ecole Primaire.

Concernant les nouveaux projets imaginés sur 2026 :

- **Partie Voirie :**
- la Tranche 3 de la Requalification du Centre-Ville (rue du Commandant St Sernin et Square de la Liberté) sur laquelle nous sommes en train de travailler avec un nouveau groupement de maîtrise d'œuvre MERLIN Est et Manivoles ; le projet est déjà en stade PRO, toutefois le plan de financement reste encore à boucler avec des demandes de subvention encore dans l'attente. Pour rappel, en application de la Délibération n°08-23, et ce afin d'optimiser les subventions possibles, une Convention de Délégation de Maîtrise d'Ouvrage a été signée avec la CAE à cet effet. Les marchés de maîtrise d'œuvre et travaux sont ainsi directement payés par la commune, puis refacturés à la CAE, détentrice de la compétence, à hauteur du montant TTC, moins le montant des subventions. Les Dépenses et l'équivalent en Recettes se retrouvent dans des Opérations dites Comptes de Tiers, globalement chiffrées sur le présent BP 2026. En parallèle, un Fonds de Concours mentionné plus haut dans la présente note est également budgété et correspond à la part communale due pour les travaux d'eaux pluviales (soit 25% du montant desdits travaux).
- 10 000 € pour l'Achat de Terrains et 25 000 € pour l'Achat de Parcelles en Forêt pour compléter les acquisitions réalisées et/ou lancées sur 2025.
- **Partie Bâtiminaire :**
- la Réhabilitation de l'ancien EHPAD, dont les Aménagements Paysagers ont pu être réalisés sur 2025 grâce au solde du Fonds Friche versé par l'Etat ; la réflexion autour des travaux principaux devra être poursuivie par la nouvelle mandature sur 2026, en lien avec l'EPFGE, notre maître d'œuvre SCHLEGEL et Vosgelis en charge du second bâtiment, du fait des subventions déjà



obtenues quant au projet → des restes à réaliser à hauteur de 300 000 € ont donc été fléchés, auxquels s'ajoute une provision de 1 200 000 €.

- la **Réfection des Façades Sud et Ouest**, dont la maîtrise d'œuvre est engagée à hauteur de 35 000 € avec la réalisation d'un diagnostic et du projet au stade PRO sur 2025. Les travaux sont estimés à hauteur de 341 000 € HT, toutefois sans subvention trouvée pour le moment.
- les **Travaux d'une Chaufferie Bois**, suite à la réalisation d'une étude de faisabilité pour la partie Place de la Brasserie incluant notamment la Mairie et la Maison de Santé, et estimée à hauteur de 1 1150 000 €.
- **Projets Divers :**
- la **Mise aux Normes de la Défense Incendie** avec en priorité le déploiement d'une solution, validée par le SDIS, pour le secteur résidentiel des Carrières estimée à 50 000 €.
- l'**Aménagement d'un Terrain de Jeux sur le Hameau de Rasey**, estimé à 100 000 € (une parcelle ayant été trouvée fin 2024, à proximité immédiate de la Salle Multiactivités) ; les dépôts de subvention sont en cours afin de financer au mieux un potentiel projet.
- la **Mise en Conformité du PPMS des Ecoles**, estimée à hauteur de 15 000 €, afin de sécuriser encore davantage les alertes dans les bâtiments, en application des normes éducatives en la matière.
- les travaux de **Réparation de la Boulangerie**, budgétés à hauteur de 80 000 € en dépenses et en recettes (opération blanche car pris en charge par l'Assurance Dommages-Ouvrages souscrite par la collectivité) pour réparer les dommages actuels dans les locaux loués par la Grange aux Pains du fait du non-étanchéité de la chappe installée.
- **Potentielles Nouvelles Actions pour 2026** : une Opération Diverse a été provisionnée à hauteur de 127 870,00 € pour permettre à la nouvelle équipe de réfléchir à un ou plusieurs projets sur 2026.

On retrouve également, comme chaque année, **plusieurs petites Opérations dites Groupées** et orientées vers les écoles, les travaux de voirie et/ou de bâtiments. En 2026, sont notamment inscrits de l'équipement mobilier et informatique pour l'Ecole Maternelle, des radars pédagogiques et des coussins berlinois, la remise en état de murs du Cimetière du Centre, la remise en état des marches de l'Arboretum, le déploiement de nouvelles caméras, ou encore l'acquisition d'une borne escamotable, d'une débroussailleuse à fléau et le remplacement du véhicule électrique des Woodies-Salles.

Pour la partie plus spécifique Forêt :

- **Réfection du Parcours de Santé**, provisionnée à hauteur de 40 000 € et souhaitée depuis plusieurs années ; une commission spécifique de travail a été créée cette année de manière à pouvoir avancer sur le sujet.
- **Création du Chemin Routier le Drémont**, demandée par notre Agent Forestier pour permettre la réalisation d'une partie du Plan Forestier et estimée à hauteur de 60 000 €.
- **Travaux Sylvicoles 2026**, résultant des Programmes d'Actions proposés chaque année par notre agent forestier de l'ONF (une partie des travaux fait l'objet de dépenses en fonctionnement, d'autres en investissement), estimés à hauteur de 6 000 €.

C) Détail des Recettes d'Investissement

Les recettes principales du Budget d'Investissement sont constituées notamment par :

- l'excédent d'investissement reporté pour 1 289 374,84 €,
- le virement de la section de fonctionnement pour 1 440 000,00 €,
- un éventuel nouvel emprunt à hauteur de 250 000,00 €,
- le remboursement FCTVA à hauteur de 316 780,00 €.

On retrouve également pour cette année, comme mentionné plus haut, une recette d'équipement à hauteur de 74 300 €, qui sera versée par la CAE sous la forme de **plusieurs fonds de concours pour rembourser** :

- les travaux liés à la **Réhabilitation de la Façade de la Salle des Fêtes** (la Médiathèque occupant 33% de la surface globale du bâtiment, la CAE devra nous rembourser 33% du reste à charge des travaux, soit 74 300 €) ;
- la partie « **Réseaux Humides** » de la **Tranche 3 de la Requalification du Centre-Ville (Rue du Commandant St Sernin et Square de la Liberté)**, comme déjà évoquée plus haut : pour la T3, ce sont donc 1 075 883,00 € qui devraient être remboursés par la CAE à la commune.

On retrouve aussi et surtout **les subventions pour les opérations d'investissement** :

Le Conseil Départemental des Vosges, l'Etat (par le biais de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR), le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) et le Fonds Vert), la Région Grand Est et les Fonds Européens (LEADER) font parties des financeurs de la plupart de nos gros dossiers d'investissement. **Suite aux annonces gouvernementales de 2025 (et notamment les Lois de Finances 2025 et 2026 qui mettent les collectivités à contribution de la réduction du déficit structurel de l'Etat)**, il convient de rester plus que prudents dans cette partie : les financeurs ont annoncé à leur grand regret des réductions drastiques de Budget, et donc des réduction de montants possibles sur leurs dispositifs de subvention, qui risquent d'amoindrir largement les subventions possibles pour les projets d'investissement.

A Xertigny, le 19 Février 2026

Véronique MARCOU

Madame la Maire

